

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°34 du 26 septembre 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 20 septembre 2019

Date d'affichage : 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

L'an deux mil dix neuf, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, Salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, M. Pascal HOUEIX, Mme Marie-France TRONEL, Mme Chantal de SARAN, M. Alain WURTZ, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Me Linda HELLA, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU, Mme Isabelle DEVISMES, M. Abderrahim ZAHAWI.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves RIPOCHE

M. The Hung PHAM

Mme Emmanuelle AVERTY

avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON

avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK

avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

Absente excusée :

Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN

Absents non excusés :

M. Philippe MAILLARD

Mme Sarah BERREGHIS

M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie MATHARAN, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2019.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2019-022 à 2019-042).

01 – INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission de Mesdames Karine Vasselin et Joëlle Collet, le Conseil Municipal prend acte :

- de l'installation de Madame Isabelle DEVISMES et de Monsieur Abderrahim ZAHAWI en tant que conseillers municipaux,
- du nouveau tableau du Conseil Municipal.

02 – ACTUALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour, se prononce favorablement sur la création des emplois permanents proposés.

03 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de mise à jour du tableau des effectifs.

04 – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE PRET DE LA MALETTE DE BILAN ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 25 voix pour, se prononce favorablement sur le nouveau règlement de prêt de la mallette énergétique.

05 – ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES ET DE PRET DE MATERIEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour, se prononce favorablement sur le nouveau règlement de location de salles communales et de prêt de matériel.

06 – Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour, se prononce favorablement sur :

- L'affectation en fonctionnement au compte R-002 de : 1 303 399,01 €
- L'affectation en investissement au compte R-001 de : 1 127 259,97 €

07 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 25 voix pour, adopte le budget supplémentaire 2019 comme suit :

En investissement : La section d'investissement s'équilibre à 1 809 135,67 €.

En fonctionnement : La section de fonctionnement s'équilibre à 1 270 418,01 €.

Toutes sections confondues, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 079 553,68 €.

08 – MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE CNAF 2019-005 CONCERNANT LE BAREME PETITE ENFANCE DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, (Mme Roseline DROUIN ne prenant pas part au vote), autorise l'application de la circulaire 2019-005 de la CNAF du 5 juin 2019 relative à l'évolution du barème et aux nouveaux plafonds de ressources pour le calcul du taux horaire des enfants accueillis à la crèche collective et familiale.

09 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE SEL DE DENEIGEMENT ET DE PRODUITS FONDANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour :

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la CACP et les communes membres pour la fourniture de sel de déneigement et de produits fondants
- Approuve l'acte constitutif d'un groupement de commandes désignant la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme coordonnateur du groupement, la commune restant en charge de l'exécution du marché
- Autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents à la constitution du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour :

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la CACP et les communes membres pour la passation d'un accord-cadre relatif à l'acquisition de papier
- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes désignant la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme coordonnateur du groupement, la commune restant en charge de l'exécution du marché
- Autorise la Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents à la constitution du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – BILAN DE MISE A DISPOSITION : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour :

- Approuve le bilan favorable de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme,
- Dit que le bilan de la mise à disposition sera consultable à l'Hôtel de ville au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la ville.

12 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour :

- Approuve la modification simplifiée du plan local d'urbanisme,
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

13 – VENTE PAR LA COMMUNE DE L'IMMEUBLE SITUE 7 RUE RAYMOND BERRIVIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour :

- Approuve la cession du bien cadastré HT 327 situé 7 rue Raymond Berrivin au prix de 240 000 €,
- Autorise Madame la Maire à signer tous les actes afférents à cette cession
- Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que la recette est inscrite au budget communal, chapitre 024.

14 – REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le programme prévu et en prend acte.

15 – MOTION SUR LE REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE (RIP) POUR L'AVENIR D'AEROPORTS DE PARIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour, se prononce favorablement en faveur du Référendum d'Initiative Partagée et contre la privatisation du groupe ADP.

16 – MOTION POUR SIGNER L'APPEL « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 25 voix pour,

- Soutient l'Appel des Coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse,
- Demande au Gouvernement et au Parlement Français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse,
- Soutient le Maire de la Ville de Langouët qui a pris un arrêté afin d'interdire l'utilisation des pesticides à moins de 150 d'une habitation sur le territoire de sa commune, décision cassée par la Préfecture de Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Elvira JAOUEN



Maire de Courdimanche,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France